

COMMUNE LES ALBRES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Avril 2022

- Ordre du jour :** -
- Compte rendu des précédentes réunions
 - Vote du compte administratif
 - Vote du compte de gestion
 - Vote de l'affectation du résultat
 - Préparation du budget
 - Discussion des travaux en cours et à venir
 - Questions diverses

Compte rendu de la séance du 21 janvier 2022:

- Le conseil Municipal a délibéré sur plusieurs points
- Terrains Bessières : un relevé topographique devait être réalisé par Expert Géo
- Site Internet/panneau pocket : rencontre avec le SMICA et l'entreprise Panneau Pocket
- Terrain Vernhes : prise en compte de la TVA à rembourser
- Aliénation voirie
- Clocher Eglise
- Bulletin municipal
- Eclairage public
- Couvent

I) Compte administratif 2021 :

Le conseil municipal vote le compte administratif 2021, arrêté avec les résultats suivants :

- Budget Principal = Excédent de clôture de 110 826.49€
- Budget Assainissement = Excédent de clôture de 15 565.66€
- Budget Multiservices = Déficit de clôture 49 934,29 €
- Budget Régie de transport = Excédent de clôture de 9 019.31 €

Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal dont les résultats sont identiques au Compte Administratif.

II) Affectation du Résultat 2021

Le budget principal à un excédent de fonctionnement de 134 755.28€, mais un déficit d'investissement de -16 5545.37. Afin de combler ce déficit ; une part de l'excédent de fonctionnement, soit 16 555.37€, est affecter au résultat d'investissement pour équilibrer le budget.

III) Préparation du budget

Le taux de la taxe n'est pas modifié par la commune, une augmentation d'environ est déjà prévue sur la part de l'état.

Le transfert de la taxe d'habitation n'engendre pas de perte pour la commune.

Investissement : les programmes suivants sont à prévoir au budget 2022 :

- Adressage
- Cabanes à livres
- Réfection du couvent (le Département et Aveyron ingénieries sont

venu faire une étude du bâti et vont proposer un projet de logement de pour personnes âgées.)

- Cœur de Village : le Département, Aveyron ingenieris et le CAUE sont venus lors d'une réunion de travail. Le maire doit saisir le président du conseil département par courrier, pour demander le démarrage de l'opération cœur de village.

Dans la continuité, la portion de route Les Albres – Capdenac Gare sera refaite avec la traversée de la commune inclus. Le département, connaissant le projet de cœur de village de la commune, va refaire la route jusqu'à l'entrée de l'agglomération. La traversée du village se fera une fois l'opération cœur de village bien avancée.

Pour finir une étude sera également menée avec le SIEDA pour la pose d'un variateur de lumière sur l'éclairage public, voir même extinction de l'éclairage la nuit.

- Borne de recharge : le SIEDA est venu pour implanter une borne de recharge sur le parking du multiservice. Le problème est que pour créer deux places de recharges, il faut supprimer trois places sur le parking client. Une convention tri-partite est réalisée entre le propriétaire du terrain, le SIEDA et la Commune avant la pose de la borne. Pour la commune le coût s'élève à 1.000€ pour la pose de la borne et ensuite 300€/an. L'entretien est réalisé par le SIEDA.

- Aménagement terrain Bessières
- Terrain Vernhes, aménagement de l'assainissement
- Renouvellement matériel informatique
- Changement du moteur du marteau du clocher de l'église.

IV) Question diverse

Tour de garde élection présidentielle.

Fin de séance.